



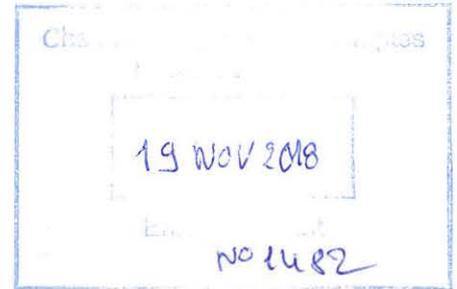
Santes, le jeudi 15 novembre 2018

PHILIPPE BARRET  
MAIRE DE SANTES

Chambre Régionale des Comptes  
14, rue du Marché au Filé  
62012 ARRAS Cedex

**Objet :** Réponse au rapport d'observations définitives.

**Référence :** ROD 2018-0142



Monsieur le Président,

Pour faire suite à la réception du rapport d'observations définitif par la commune de Santes le 23 octobre 2018, je me permets de vous transmettre certaines précisions concernant notamment les effectifs de la commune.

- Au paragraphe 1.2.1 :

«Vous précisez que l'effectif est de 83 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de 85 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (rappel n°19). »

Je pense que ces chiffres sont basés sur l'organigramme fourni pour la rédaction du présent rapport. Or certains agents figurent dans plusieurs services du fait de leur fonction.

Je vous confirme l'effectif figurant au bilan social de l'année 2017 soit 69 agents (document transmis à vos services après la rédaction du rapport provisoire et présenté au comité technique du 17 octobre 2018).

En tenant compte de ces nouveaux éléments, le paragraphe 1.2.2.1 se retrouve donc erroné sur la progression du personnel communal entre 2013 et 2017.

- Au paragraphe 1.2.2 :

« La commune n'a pas encore mis en place de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ».

Effectivement à ce jour la commune n'a pas de GPEEC formalisée. Par contre cette notion fait partie intégrante des réflexions menées ou à mener lors d'une ouverture ou une suppression de poste.





- Au paragraphe 2.1 :

«Au cas d'espèce, au sein du conseil municipal un débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu le 22 février 2018. Il n'est, cependant, pas retracé sous forme de compte-rendu »

Vous trouverez en pièce jointe au présent courrier le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018. De la page 2 à la page 5 sont retranscrits les débats concernant le ROB2018.

Pouvez-vous nous communiquer les éléments manquants afin de présenter le ROB2019 dans les conditions réglementaires ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Maire  
Philippe BARRET







## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 22 février 2018 à 20h00*

Présents : Philippe BARRET – Marie-Thérèse SERRURE – Frédéric MARESCAUX – Patrick WARGNIEZ – Sandrine LESAGE – Hiazed BELABBES – Caroline DARGENCOURT – Jacky MONTOIS – Bertrand HANNUS – Coralie PLUQUIN – Christine CAMPELL – Martine DESSEIN-DETERPIGNY – Jean- Christophe CAILLIAU – Patricia YSERBIT – Hubert FREMAUX – Vincent LENNE – Jean-Marc IDOUX – Catherine SELLESLAGH-DEBERDT – Laurent DUJARDIN – Christine PINTE – Gilles GUERLET – David MERVEILLE –

Représentés (au sens de l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales) :

Nicolas DELBARRE est représenté par Bertrand HANNUS  
Annick DEHONDT-COURTECUISSÉ est représentée par Patrick WARGNIEZ  
Xavier BOUSSEMART est représenté par Sandrine LESAGE  
Marie-France BARON est représentée par Jean-Marc IDOUX  
Christine DEMAREST-LEBAS est représentée par Gilles GUERLET  
Olivier DECARNIN est représenté par Martine DESSEIN-DETERPIGNY  
Annie KEIRSGIETER est représentée par Hubert FREMAUX

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

0. Procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2017
1. Rapport sur les orientations budgétaires 2018
2. Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget
3. Tarifs communaux 2018 (recettes)
4. Modification du tableau des effectifs
5. Contrat d'engagement éducatif pour les animateurs ALSH
6. Nombre d'animateurs ALSH et rémunération
7. Tarif ALSH Eté 2018
8. Transfert de propriété «Résidence Autonomie Les Blés d'Or »
9. Tarif voyage des aînés 2018
10. Convention d'installation d'équipement de télé relève
11. Compte-rendu des commissions

\*\*\*\*\*

*Ouverture de la séance à 20h00*

Convocation et affichage du Conseil municipal en date du 16 février 2018.  
Madame Coralie PLUQUIN est désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Le Conseil municipal**

\*\*\*\*\*

M. le Maire informe l'assemblée de l'importance à répondre présent avant chaque séance au Conseil Municipal pour que la liste des présents ce jour soit complète et qu'il n'y ait pas de modification à apporter. De plus il y a un intérêt pour l'après conseil concernant les envois en préfecture.



M. Jean-Marc IDOUX souhaite qu'on demande au prestataire du site « Le bureau des Elus » l'ajout d'un bouton valider pour confirmer leur présence ou non.

La demande a été faite.

M. le Maire ajoute qu'auparavant il y avait une double convocation par voie dématérialisée et papier. Désormais ce sera uniquement des convocations électroniques.

\*\*\*\*\*

Quelques informations avant de commencer le Conseil :

- Le prochain conseil en date du 29 Mars 2018, sera plus conséquent, vote du Plan Local d'Urbanisme et le vote du budget. Par conséquent, Mr le Maire propose d'avancer la séance à 19h00, le Conseil aura donc lieu à 19h00.
- Le festival Agora se déroule en ce moment.
- Une réunion publique, concernant l'implantation du bâtiment Roquette, a lieu du 20 février au 21 Mars 2018. Le bâtiment Roquette de 41 000 m<sup>2</sup> est implanté là se trouvait l'entreprise Wallaert et ensuite l'entreprise de EGTN. Lors de l'enquête publique le bâtiment a été bien accepté, Roquette est en matière de développement durable un bâtiment exemplaire. Dans la pratique, l'entreprise nous affirme que 95% des flux entrant se feront par bateaux, les flux sortant vont se faire à 50% par bateaux, (tout dépend de la destination) et à 50% par camion. On peut mettre sur le registre du commissaire enquêteur que le conseil est d'accord et émet un avis favorable au développement de cette entreprise. Nous n'avons pas besoin de changer le PLU puisqu'il est situé sur un site industriel.
- Dans le but de rééquilibrer les charges de travail, Mr le maire a nommé M. H.FREMAUX conseiller délégué au Jumelage.

#### 0. Procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2017

Procès-Verbal du précédent conseil qui s'est déroulé le 14 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 1. Rapport sur les orientations budgétaires 2018

M. le Maire informe que nous sommes dans un contexte difficile, nous sommes limités au niveau des dépenses de fonctionnement à 1,2% inflation comprise. Nous devons assurer le développement de la commune et des investissements. L'Etat compte désormais sur les collectivités locales pour réduire le déficit par rapport au PIB à 0%. Les collectivités sont assez vertueuses, elles présentent des budgets en équilibre et même excédentaire ce qui va permettre globalement de réduire le déficit de l'Etat.

#### Rapporteur M. Hiazed BELABBES

Comme chaque année un débat autour du rapport d'orientation budgétaire est requis, pour rappel l'orientation budgétaire permet de prendre connaissance de la situation financière de la commune, des contraintes qui s'exercent sur les budgets et des perspectives qui s'offrent à la commune en matière de politique budgétaire.

On a un budget de 6 millions d'euros pour la commune qui se partage en 4 300 000€ en fonctionnement et 1 700 000€ en investissement. Le taux de réalisation est de 95 % pour le fonctionnement et 65% pour l'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement le taux de réalisation est de 100% et sur les recettes d'investissement on arrive à 99%.

Les impôts et taxes sont notre principale source de recette. Ensuite nous avons les dotations de l'Etat et les produits de service (Location salle, crèche...)

M. le Maire précise que les dotations de l'Etat pour la commune représentent 20% du budget, contre 50% il y a quelques années.

M. Hiazed BELABBES explique que les principales sources de dépenses sont les charges de personnel qui représente 57% du budget. La gestion prévisionnelle de l'emploi a été fortement discutée.

Nous avons une bonne maîtrise budgétaire. Ce qui a été annoncé pour l'année 2017 a été respecté, notre charge de fonctionnement a évolué de 1,7%.



Cette année le point fort a été la fin des contrats aidés, la commune a été peu touchée. Une chose qui va arriver c'est la création des nouveaux parcours emploi compétences (PEC). Ce qui permettra par la suite à ces personnes d'avoir une formation bien précise, et ainsi pouvoir trouver plus facilement du travail.

Le report du parcours professionnels carrières et rémunération au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Cette année s'est poursuivi le programme d'investissement, la rénovation du patrimoine communal notamment l'espace culturel Agora, le centre technique municipal.

Nous avons 8 emprunts contractés, 7 en indemnités constante et 1 en amortissement variable.

En conclusion sur la situation financière, malgré la loi d'orientation 2017 on a une année plutôt satisfaisante puisqu'on a eu un budget de fonctionnement maîtrisé. On a pu poursuivre notre investissement et on a une dette par habitant qui reste acceptable. L'orientation budgétaire 2018 est assez préoccupante ; le montant de notre dotation baisse de 12 000€. La dotation globale de fonctionnement représente 20% de notre budget d'investissement ainsi que le prélèvement dit loi SRU qui a doublé cette année.

On est à 128 000€. Mr le Maire a rencontré le préfet sur ce point on a bien expliqué notre situation en montrant que nous faisons des efforts et qu'il y a un certain nombre de programme qui ont été mis en place, cette pénalité pourrait être réduite en 2019 si les programmes sont respectés.

Enfin le dégrèvement de la taxe d'habitation, pour rappel la taxe d'habitation n'est pas supprimée mais dégrévée. Cette année il y aura 30% de dégrèvement pour 72% des foyers.

L'Etat demande aux collectivités de surveiller leur budget de fonctionnement. Pour les grosses communes on leur demande une évolution sur le budget de fonctionnement à -1.2%, si ils dépassent cette valeur là elles seront directement pénalisées sur leur fiscalité.

La seconde chose qui est demandé aux communes est d'améliorer leur capacité de financement, c'est à dire autofinancer leurs investissements et avoir le moins de dette possible. L'Etat demande d'autofinancer ses investissements. Et pour cela on va aller chercher sur la fiscalité.

Voilà les orientations prévues pour les années à venir.

Comme indiqué précédemment, nous avons une baisse de dotation, le SRU a doublé, et nous avons un certain nombre d'investissements à réaliser. Nous nous sommes posés la question de savoir ce qu'on allait faire.

La plupart des investissements que l'on réalise aujourd'hui c'est pour assurer la conservation de patrimoine, si on n'investit pas sur notre patrimoine existant, il va se détériorer et cela va engendrer des dépenses imprévues.

Donc nous allons travailler plutôt sur la fiscalité. Notamment sur la taxe d'habitation.

Sur le budget de fonctionnement, il y a une évolution entre 2017 et 2018 le budget n'étant pas encore construit. On vous montre ce que sera le budget en matière de dépense de fonctionnement.

Sur la catégorie autres ça augmente puisque la SRU a doublé, en ce concerne les charges de personnel c'est l'inverse, le budget est maîtrisé sur ce chapitre, on reste sur un budget de fonctionnement plutôt équilibré.

Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper, parce que notre visibilité est toujours très courte en matière de loi de finances. Nous ne pouvons pas annoncer beaucoup de chose puisqu'on ne connaît pas nos dotations futures.

De plus, en ce qui concerne la taxe d'habitation on restera toujours sur cette référence 2017.

Pendant des années notre taux est resté le même et on ne prenait pas en compte l'inflation. Donc ici nous avons pris en compte l'inflation. L'augmentation de la taxe d'habitation nous permettra de payer cette taxe SRU et de continuer nos investissements mais aussi de prendre en charge une partie des imprévus.

La seconde chose qui a été changée c'est le taux d'abattement qui passe de 15% à 10 %. L'augmentation de la taxe d'habitation ne sera pas ressentie dû au dégrèvement de la taxe d'habitation.

Les investissements qui restent à réaliser : le centre technique municipal à finir, l'entretien et la rénovation de l'ancienne mairie, la vidéo protection, le city stade, l'aire de jeux et la salle de Laurent Prévost, ainsi que les imprévus, la toiture de la salle Robert Dujardin qui a besoin d'une réfection totale. L'entretien du presbytère et puis la chaudière du centre Art et Loisir.

En 2013 les subventions s'élevaient à 1 160 000€, en 2017 nous étions à 857 000€. Les dotations ont largement baissé et malgré cela on continue à investir sur le programme qui a été prévu pour le mandat.

M. le Maire ajoute que c'est jamais plaisant de toucher à la fiscalité, sur les 832 000€ en moins, la fiscalité que l'on propose apportera environ à 150 000€ supplémentaires, c'est loin de compenser les 832 000€.



Nous avons la chance d'avoir un patrimoine important qu'il faut préserver et donc continuer à investir.

Cette année, la masse salariale sera significativement moins importante avec 100 000 € de moins. On s'adapte à un contexte qui est totalement différent aujourd'hui.

Ouverture du débat.

M. Gilles GUERLET explique que sur les frais de personnel, il y a un effort de fait, il y a une augmentation prévisionnelle soit 2.21 % alors que l'inflation est inférieure à 5% et entre 2014 et 2015 on a eu une augmentation de plus de 14%.

M. le Maire ajoute que pour faire le calcul de la masse salariale il faut tenir compte de plusieurs éléments. Ce qui est payé aux agents et les charges patronales. Sauf qu'il y a quelques fois des absences. Nous avons souscrit une assurance. En cas d'absence prolongée, cela génère un double salaire et un remboursement qui apparaît sur un autre compte.

M. Hiazed BELABBES précise qu'en matière d'organisation du personnel aujourd'hui nous faisons avec les moyens que l'on a puisqu'il faut pouvoir maîtriser le budget.

M. Jean-Marc IDOUX explique que dans les faits il y a quand même une augmentation.

M. le Maire ajoute qu'entre-temps nous avons eu une augmentation de population, on a une crèche, plus d'enfants au centre aéré, à la cantine, aux NAP, tous cela a nécessité du personnel en plus.

M. Jean Marc IDOUX précise que dans ce mandat, vous vous êtes engagé à ne pas augmenter les impôts. Nous avons fait la même promesse que vous alors on se sent engagé, cela nous embête puisque nous voulons tenir nos promesses. De plus, vous deviez adapter votre programme d'investissement en fonction de ces baisses à venir. Comment aller vous faire passer le message de ce qui est proposé aujourd'hui ?

M. le Maire explique que l'an dernier vous proposiez d'augmenter les impôts donc finalement nous sommes d'accord. Et nous allons assumer cette augmentation. En début de mandat nous ne pouvions pas deviner que cela aller se produire.

M. Jean Marc IDOUX ajoute que nous avons eu beaucoup de mal à vous convaincre d'emprunter. Désormais nous sommes endettés, vous évoquez l'investissement à venir et ce qui nous inquiète c'est de savoir comment allez-vous couvrir les investissements à venir, allez-vous emprunter à nouveau ?

M. le Maire précise que l'an dernier la commune a fait un prêt, il reste de ce prêt 665 000€. De plus la commune va avoir des subventions, nous avons une capacité à investir sur les 2 ans, de 900 000€, plus l'autofinancement. Il n'y aura pas d'autre prêt, on a la capacité à réaliser le programme mais il faut s'en donner les moyens et notamment avec cette fiscalité dont on vient de parler. C'est ce prêt qui va nous aider à terminer le mandat.

M. Hiazed BELABBES ajoute que la commune a investi. Ce qui était prévu au programme a été réalisé plus les imprévus.

M. Jean Marc IDOUX explique que la capacité d'autofinancement et les subventions ce sont de bonne chose mais sur 3 ans 600 000€ ça fait pas beaucoup surtout si il y des imprévus.

M. le Maire précise que l'an dernier nous avons investi pour l'espace Agora l'année précédente c'était la salle municipale avec un coût total de 1 000 000 € pour la rénovation. Il reste 600 000€ grâce aux subventions et à l'autofinancement. Notamment sur l'espace Agora nous avons récupéré à hauteur de 50% de subvention. Cette année ce sera encore de la rénovation de bâtiment. On reste sur la même dynamique, avec les mêmes capacités d'aide (MEL et Département mais aussi l'Etat)

M. Jean Marc IDOUX souhaite connaître l'impact que l'augmentation fiscale aura sur le budget de la commune.

M. le Maire lui indique que la recette attendue est de 150 000€

M. Jean Marc IDOUX souhaite savoir comment on obtient cette somme, sachant que aujourd'hui la taxe d'habitation tout le monde ne vas plus la payer.

M. le Maire explique que l'augmentation des taux procure un supplément de recettes de 153 000€ ce qui fait 32€ de plus pour une famille avec 2 enfants.

M. Gilles GUERLET ajoute que la base évolue avec l'inflation.



M. Jean Marc IDOUX explique que l'inflation est appliquée 2 fois. Pour le contribuable la base augmente, plus on lui applique l'inflation.

M. le Maire précise qu'une famille avec 2 enfants c'est 29€ base comprise et que si le taux proposé est accepté, on restera toujours dans la moyenne.

Désormais il faut voter, que le débat a bien eu lieu.

M. Jean Marc IDOUX ajoute que la manière dont est réalisée la délibération c'est nous demander de valider les orientations budgétaires sur le fond.

M. le Maire explique que ce qui est proposé en termes d'orientation budgétaire c'est de continuer le rythme d'investissement pour préserver le patrimoine en tenant compte des dotations en moins. Si on est d'accord ce sont ses orientations budgétaires qui seront appliquées, après dans le budget on sera pour ou contre. On est d'accord sur l'état des finances, on est d'accord sur le diagnostic du patrimoine de la commune, et on est d'accord sur les obligations d'augmenter les impôts.

## 2. Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget

M. le Maire explique que le budget sera voté le 29 mars, la loi permet que l'on puisse voter et dépenser 25% des dépenses d'investissements de l'année précédente, donc 423 786€, on vous demande l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 93 000€. En décomposition ;

Frais d'études 20 000€  
Concession et droit similaire 13 000€  
Autres bâtiments publics 30 000€  
Autres immobilisation corporelle 30 000€

## 3. Tarifs communaux 2018 (recettes)

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un complément de la délibération de décembre 2017 pour les tarifs casse vaisselle qui a été oublié.

Mme Caroline DARGENCOURT expose les nouveaux tarifs;

De 1 à 10 pièces : 10€  
Entre 11 et 50 pièces : 50€  
51 à 100 pièces : 100€  
Casserole, saladiers, etc 50€  
Nettoyage de salle 20€/h

Ce sont les mêmes tarifs augmentés de 2%.

## 4. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. le Maire :

Il s'agit des évolutions de carrière. Le poste principal d'agent de maîtrise est supprimé puisque la personne qui l'occupait est partie en retraite. On crée un poste d'agent de maîtrise à 35h puisqu'il va y avoir une évolution d'un agent.

## 5. Contrat d'engagement éducatif pour les animateurs ALSH

Rapporteur Mme Marie-Thérèse SERRURE

Un animateur qui est vacataire et qui fait des heures supplémentaires avait un salaire plus élevé que un salarié permanent.

On propose de recruter une partie du personnel dans le cadre d'un CEE (contrat d'engagement éducatif). C'est un contrat de travail spécifique qui est destiné aux animateurs et directeurs d'accueil collectif de mineur afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activité. En tant que collectivité territoriale on peut conclure à des contrats éducatifs d'engagement en vue de l'organisation d'accueil collectif de mineurs dès lors qu'il s'agit d'un besoin occasionnel. C'est le cas puisqu'il s'agit d'un recrutement pendant les vacances et dès lors qu'elle soit responsable de l'organisation des activités.

Les conditions à remplir pour établir un CEE, le caractère non permanent de l'activité, les personnes recrutées doivent justifier des qualifications demandées.

Il sera établi entre la commune et l'animateur ce contrat d'engagement éducatif notifiant selon si l'animateur diplômé ou stagiaire ou s'il est directeur adjoint.



Pour 3 semaines de centre, le salaire sera de 15 fois le forfait journalier (3 semaines x5jours).

Le forfait journalier sera de 72 € brut pour un vacataire diplômée, pour un vacataire stagiaire il sera de 68€ brut, pour le vacataire directeur adjoint le forfait journalier sera de 85€ brut. En plus de cette rémunération celle-ci sera majorée en cas de nuitée de camping (rémunération majorée de 33% ,2 nuitées majorées de 66%, 3 nuitées majorées à 100%) les tâches comprises dans la fonction seront notées dans leur contrat d'engagement (encadrement garderie matin et soir encadrement des jeunes et animation, l'encadrement des nuitées de camping et participation au....avant pendant et après les accueils.

Pour le directeur permanent, directeur diplômé, directeur adjoint, directeur non diplômé ce sera une majoration de l'IFSE (indemnité de fonction de sujétion et d'expertise) qui sera appliquée après arrêté du Maire pour versement de cette prime sur la période concernée.

Avec cette formule les directeurs/directrices ne doivent plus noter aucune heures supplémentaires ni pour les animateurs ni pour eux-mêmes.

Les 1<sup>er</sup> CEE débiteront pour les vacances de pâques 2018.

Mme Caroline DEMAREST souhaite savoir si les personnes concernées ont déjà été informées de ce projet.

Mme Marie-Thérèse SERRURE explique que non puisque ça passe d'abord au conseil. Une réunion avec les animateurs qui vont faire le centre aéré de pâques et ceux qui sont susceptibles de faire juillet/août sera organisée.

M. le Maire ajoute qu'il y aura une amélioration significative, puisque ça participe à l'effort qui est demandé dans le cadre des dépenses publiques. Le centre aéré fonctionne bien mais c'est un déficit de 45 000€.

## 6. Nombre d'animateurs ALSH et rémunération

Rapporteur Mme Marie-Thérèse SERRURE

Par rapport aux petites vacances et aux vacances de cet été, on donne le nombre d'animateurs dont on aura besoin pour encadrer les différents centres.

Pour les vacances de février c'est resté les mêmes indices de majoration tandis qu'à partir d'avril on appliquera le CEE.

## 7. Tarif ALSH Eté 2018

Rapporteur Mme Marie-Thérèse SERRURE

Nous avons augmenté les tarifs de 2% par rapport aux tarifs de 2017.

## 8. Transfert de propriété «Résidence Autonomie Les Blés d'Or »

Rapporteur M. le Maire

La commune a racheté le bail avec les HLM. Nous nous étions mis d'accord sur un prix de rachat à 816 000€.

Le CCAS a fait un emprunt pour financer cette dépense en sachant que le remboursement de l'emprunt c'est nettement moins que le loyer qui était payé auparavant.

C'était compliqué car le terrain où est construit le foyer appartient à la commune. C'est pour cette raison que la commune a dû racheter le bail aux HLM et ensuite dès la signature et dès le versement des 816 000€ le CCAS remboursera la commune.

Sur une délibération de décembre 2016 on avait décidé de rétrocéder le bail des Blés d'Or au CCAS pour 1€ symbolique mais ce n'est pas possible donc la commune rachète le bail et ensuite le rétrocède au CCAS pour la même somme.

Le retard pris n'a aucune influence sur le budget des Blés d'Or puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les Blés d'Or ne payent plus de loyer au HLM.

C'est un gain de trésorerie pour les Blés d'Or et indirectement pour le CCAS un gain d'environ 80 000 €.

M. Jean-Marc IDOUX souhaite savoir s'il y a des frais d'actes.

M. le Maire explique que réglementairement parlant, il y a pas moyen de faire autrement et que tous les frais incombant étaient à charge du CCAS.

## 9. Tarif voyage des aînés 2018

Rapporteur Mme Christine CAMPELL

Le voyage aura lieu le vendredi 14 septembre 2018 avec les voyages Cateau au Familistère de Guise

Le prix pour les Santois Séniors les 65 ans et + :43€ et les extérieurs 60€ repas +goûter inclus.



## 10. Convention d'installation d'équipement de télé relève

### Rapporteur M. le Maire

Enedis a implanté des compteurs Linky, le gaz veut faire la même chose et pour cela ils ont besoin de mettre des antennes relais.

Il y aura 5 antennes relais pour lesquelles on aura une redevance annuel de 50€. Cela permettra au gaz de faire la télé relève des compteurs.

M. Bertrand HANNUS souhaite connaître la hauteur de ces antennes avant de donner son accord, ainsi que l'impact que cela aura au niveau des radiations.

M. le Maire explique que l'on peut dire non puisque ce sont nos bâtiments. Mais on ne peut dire non sur le principe.

Après discussion le vote de la délibération est reporté.

## 11. Compte-rendu des commissions

### Rapporteur Mme Marie Thérèse SERRURE

La commission jeunesse, famille, accueil loisir s'est réuni le 13 janvier 2018, c'est tard pour faire le bilan de l'été 2017 mais on attend d'avoir toutes les données.

Il y a eu 28 jours de centre, du 10 juillet 2017 au 18 Août 2017 (26 jours en 2016) il y a eu 2 semaines supplémentaires qui avaient été mise en place pour le sportif avec la prise en compte de la prestation de service unique par la CAF, à la direction Emeline MAERTEN directeur adjoint Clément VERSTAVEL, Nicolas VANCAYZELLE en direction sportif et en directeur adjoint Maïté BUISINE.

En termes de fréquentation du centre on compte une moyenne de 101 enfants par jour contre 115 en 2016. Beaucoup de 2/3 ans avec des groupes de 35 enfants.

Pour le sportif, on compte une moyenne de 90 enfants par jour, contre 127 en moyen pour 2016.

Ce sont les effectifs des 2 et 3 dernières semaines qui ont fait baisser la moyenne. Sur 4 semaines, la moyenne est de 118 enfants.

La question que l'on s'est posé avec la commission était de savoir si l'on reste à 6 semaines, 5 semaines ou si on repassé aux 4 semaines.

Nous avons décidé de ne pas reconduire les 6 semaines de centre et de faire un retour au 4 semaines. Une note d'information sera établie pour faire part de cette décision.

Le traditionnel reste ouvert 6 semaines.

Sur la 5<sup>ème</sup> semaine du centre en 2017, on avait 119 enfants pour le centre traditionnel et sportif. Contre 103 enfants en 2016. L'augmentation d'effectif n'est pas énorme. En 2016, la 6<sup>ème</sup> semaine nous avions 98 enfants en centre traditionnel et cette année nous avions avec le traditionnel et le sportif 104 enfants.

Il y a eu une demande pour les enfants extérieurs à la commune. 12 maternels et 7 primaires pour le traditionnelle en juillet 2017, 6 maternelles et 2 primaires en Août. Pour le sportif 11 ados 13 primaires, 7 primaire et 4 ados en Août.

Pour l'encadrement du centre traditionnel, on a entre 9 et 18 animateurs pour le sportif, on compte 3 à 14 animateurs.

Le maintien des animations sur le site, de l'investissement chaque année dans le matériel (l'escrime par exemple se fait désormais sur place les enfants ne se déplacent plus). Les jeux à la pause méridienne sont présentés par un animateur avec une récompense qui est offerte par les commerçants.

Sur les sorties, on a une augmentation de 30% sur les prix du bus, on a vu avec la commission si cela est possible d'avoir une mutualisation avec d'autres communes, ou s'orienter vers plus de sorties gratuites.

Mme Coralie PLUQUIN souhaite savoir si on peut faire des appels d'offres avec plusieurs communes pour les 2 mois de centre et avoir le même prestataire pour les transports.

Mme Marie-Thérèse SERRURE explique que ce serait beaucoup trop difficile puisque les inscriptions sont faites à des dates différentes.

Les charges de personnel pour cet été étaient de 93 866.49€ par rapport en l'an dernier 79 000€. Cela s'explique à cause des 2 jours en plus de centre pour le traditionnel, 2 semaines de centre en plus pour le sportif. Un directeur en plus pour le centre sportif qu'il n'y avait pas l'an dernier. Un service cantine en plus la 5<sup>ème</sup> semaine des heures supplémentaires ainsi que la garderie.



Ce qui fait un solde négatif de 85 650.13€ on était à 74 000 en 2016, bien sûr nous avons des aides de la caf mais aussi des subventions, CEJ.

Le montant des aides s'élèvent à 59 214€.

Pendant les vacances de toussaint, entre 20 et 40 maternels ont fréquenté le centre et entre 35 et 59 primaires selon les jours. Effectifs pratiquement identiques à ceux de l'année dernière.  
Pour l'encadrement, entre 7 et 11 animateurs.

Le bilan étés jeunes

Beaucoup de jeune viennent s'inscrire avant l'âge de 15 ans. Pas de formation secourisme cette année par faute d'inscription.

Le conseil municipal des enfants  
Rapporteur Mme Coralie PLUQUIN

Avec les enfants on a organisé un tournoi de times-up, ils ont élaboré des cartes et distribué des affiches dans les commerces. On a eu 30 participants ils ont tous reçus une place de cinéma et pour les 5 gagnants 2 places de cinéma à Agora.

En ce qui concerne les futures projets pour Mars /Avril nous sommes sur un projet extérieur, il s'agit de la mise en peinture du mur du chemin des écoliers pour éviter les tags et rendre ce chemin plus vivant.

Un peu plus tard nous allons étudier les finances, pour pouvoir installer des totems de sécurité.

Le NAP et PEDT

Les effectifs restent identiques depuis la rentrée, 137 maternelles le mardi et 127 le vendredi, 163 primaires le mardi et 173 primaire le vendredi

Les NAP ne seront pas reconduits pour la rentrée 2018/2019 puisque on a un retour à la semaine de 4 jours. Cela a été voté au conseil d'école du 09 Novembre 2017 avec la grille des horaires qui ont été envoyé par la directrice à l'inspecteur Mr Prath.

Le mercredi, mise en place du centre, la commission aura lieu en mars pour l'élaboration des tarifs. Nous allons réétudier les tarifs du matin, de la cantine, et de l'après-midi uniquement et les tarifs à la journée.

Les démarches ont été faite auprès de la CAF.

Le PEDT était établi pour 3 ans 2014/2017 a été refait pour une année. Certaines modifications ont été apportées au PEDT. Il a été reconduit juste pour une année.

Les effectifs cantine sont élevés à Matisse. On atteint des pics d'effectifs de 320-330.

ALSH du mercredi :

Nous avons mis en place un projet d'animation de découverte du monde. On remarque une fréquentation qui oscille entre 55 et 65 enfants.

Distributions des brioches de Noël :

Plus de 700 brioches ont été distribuées dans les écoles le 19 décembre et 2 séances de cinéma ont été offertes aux enfants de l'école.

La garderie du soir :

Un constat, souvent il y a 2 animateurs qui restent le soir pour très peu d'enfant entre 2, 4 ou 6 maximums. A partir de la rentrée 2018 on fait un retour sur les horaires, la garderie se fera de 16h30 à 18h30.

Commission sociale :

Rapporteur Mme Christine CAMPELL

La commission s'est réunie le 20 janvier. Nous avons un contrat avec la banque alimentaire. Jusque-là on avait 30 colis. En moyenne, on a 11 familles, il y a eu 3 nouvelles demandes, on voudrait passer de 30 colis à 35 colis. Un courrier a été envoyé à la banque alimentaire, on attend la réponse.

La distribution des colis se fait le vendredi et maintenant il faut donc aller au port de Lille.

Le goûter des aînés :

Désormais il sera renommé le goûter de Noël, il se fera à la salle municipale. Nous avons eu 130 personnes pour le goûter 2017, cette année on va se baser sur 150 et il se déroulera le 04 décembre. Nous sommes plus libres de choisir une date puisque le gouter n'a plus lieu à l'espace Agora.

Nous avons distribué 862 colis en 2017.



Forfait autonomie :

Le département a alloué 40 000€ à la résidence autonomie les Blés d' Or, pour faire des activités.

Lors de la distribution des colis, on a ajouté un document pour informer les personnes que des activités gratuites sont organisées au Blés d'Or.

La fête de famille des Blés d'Or se déroulera le 20 Mai, le 08 décembre se déroulera les portes ouvertes.

Les fêtes d'anniversaire se déroulent le dernier jeudi du mois.

21 décembre prochain est prévu le goûter de Noël des Blés d'Or.

M. le Maire ajoute que le registre des décisions est mis à disposition.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance à 22h00

